

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
10/05/94

Origine :
DAG
ENSM
ACCG

MMES et MM. les Médecins Conseils Régionaux

MMES et MM. les Agents Comptables
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM. les Agents Comptables
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(pour attribution)

Réf. :

DAG n° 1/94 - ENSM n° 6/94 -
ACCG n° 12/94

Plan de classement :

116					
-----	--	--	--	--	--

Objet :

SERVICE MEDICAL - MARCHES PUBLICS - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Mod.circ	DGA	27/85	ENSM	977/85	AC	48/85
----------	-----	-------	------	--------	----	-------

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

DAG/André PEIX ENSM/Mme MERCIER Mme FLEURY

Téléphone :

42 79 33 77 42 79 31 50 42 79 36 03

@

MMES et MM. les Médecins Conseils Régionaux

MMES et MM. les Agents Comptables des
Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Origine :

DAG

ENSM

ACCG

MM. les Agents Comptables des

Caisses Générales de Sécurité Sociale

N/Réf. : DAG n° 1/94 - ENSM n° 6/94 - ACCG n° 12/94.

Objet : SERVICE MEDICAL - COMPOSITION DE LA
COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS.

La composition de la Commission d'ouverture des plis, telle que fixée par la circulaire CNAM du 5 juillet 1985 pour les Echelons Régionaux du Service Médical comprend :

- **le Médecin Conseil Régional ou le Médecin Conseil Régional Adjoint,**
- **l'Agent Comptable de la CRAM ou son représentant,**
- **le Responsable des Services Administratifs de l'Echelon Régional du Service Médical.**

A l'instar de la décision qui vient d'être prise concernant la composition de la Commission d'ouverture des plis de la CNAM, (en application des dispositions de l'article 42 du décret du 15 décembre 1992) les commissions d'ouverture des plis des Echelons Régionaux du Service Médical devront désormais comprendre :

- **le Directeur Régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant.**

que vous voudrez bien dorénavant convoquer, afin qu'il assiste auxdites commissions .

Le Directeur

Le Médecin Conseil National

L'Agent Comptable

Gérard RAMEIX

Docteur J.M. BENECH

Alain BOUREZ